

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2022/78-RVDF
décembre 2022

AUX: Points de contact du Codex
Points de contact d'organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex

DU: Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

OBJET: **Demande d'observations sur les recommandations formulées par le Groupe de travail électronique conjoint CCPR/CCRVDF**

DATE LIMITE: **30 janvier 2023**

GÉNÉRALITÉS

1. Pour prendre connaissance des informations générales, veuillez consulter le document CX/RVDF 23/26/9¹.
2. Les membres du Codex et observateurs sont invités à présenter des observations en réponse à cette lettre circulaire² afin de faciliter l'examen de ces recommandations lors de la prochaine session du CCRVDF.
3. Les recommandations formulées par le groupe de travail électronique entre le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) ont pour objectif d'améliorer la coordination des travaux entre le CCPR et le CCRVDF et entre le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) sur des questions d'intérêt commun au CCPR/CCRVDF et au JECFA/JMPR afin de faciliter l'harmonisation et l'application des limites maximales de résidus (LMR) des composés utilisés comme pesticides et médicaments vétérinaires.

DEMANDE D'OBSERVATIONS

4. Les membres et observateurs du Codex sont invités à présenter des observations générales et spécifiques sur les recommandations décrites au paragraphe 26 du document CX/RVDF 23/26/9 comme suit:
 - a. Si les recommandations formulées par le groupe de travail électronique conjoint sont acceptables.
 - b. Si les recommandations peuvent être améliorées par souci d'exhaustivité (veuillez fournir uniquement des révisions techniques ou de fond) sur la base des informations générales fournies aux paragraphes 8-25 du document CX/RVDF 23/26/9. Le cas échéant, veuillez fournir une recommandation révisée en utilisant la fonction de suivi des modifications.
 - c. S'il y a de la place pour formuler des recommandations supplémentaires sur la base des questions traitées au sein du groupe de travail électronique conjoint tel que décrites aux paragraphes 8-25 du document CX/RVDF 23/26/9. Le cas échéant, veuillez fournir des recommandations supplémentaires.

ORIENTATIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

5. Les observations doivent être présentées dans le Système d'observations en ligne du Codex (OCS), par l'intermédiaire des Points de contact des membres du Codex et observateurs.
6. Les Points de contact des membres du Codex et observateurs peuvent accéder au système OCS et au document ouvert aux observations en sélectionnant "Entrer" dans la page "Mes révisions", disponible après avoir accédé au système.
7. Les Points de contact des membres du Codex et des organisations observatrices doivent fournir des propositions de changements et des observations/justifications sur un paragraphe spécifique (dans les catégories: rédactionnels, de fond, techniques et traduction) et/ou au niveau du document (observations générales ou observations récapitulatives). Des conseils supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS se trouvent dans les questions fréquentes de l'OCS (FAQs)³.
8. Des directives supplémentaires, y compris le Manuel de l'utilisateur et le guide succinct, sont disponibles sur le site du Codex⁴.
9. Les éventuelles questions sur le système OCS peuvent être adressées à Codex-OCS@fao.org.

¹ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=26>

² <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCRVDF>

³ http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/OCS/Codex_OCS_FAQs_2017-11-06.pdf

⁴ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>